



Communiqués

Communiqués du Conseil fédéral

S'abonner aux communiqués

Flux RSS

Apprentissage au sein du DDPS : encourager le développement des compétences linguistiques

Berne, 31.05.2022 - Les apprenties et apprentis du DDPS auront, dès cet automne, la possibilité d'aller travailler dans une région linguistique différente de leurs langues maternelles. Il s'agit pour le département de systématiser et de développer une pratique déjà en cours. Formateur d'environ 600 jeunes, le DDPS veut ainsi soutenir le développement personnel de la jeune génération et encourager le plurilinguisme.

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) veut systématiser les échanges linguistiques et encourager ses apprenties et apprentis à acquérir ou à améliorer leurs compétences linguistiques. Il s'agit de permettre aux jeunes de se développer au niveau personnel, mais aussi de promouvoir l'échange de connaissances en capitalisant sur le plurilinguisme du département.

Dès cet automne, les apprenties et apprentis en formation au sein du DDPS pourront faire une demande d'échange dans une région linguistique différente de leur langue maternelle. En accord avec leurs parents et la personne responsable de leur formation, l'apprenti ou l'apprentie pourra, durant une période déterminée et sous certaines conditions, exercer son corps de métier dans une autre région linguistique de Suisse.

600 places de formation, 40 professions, 85 emplacements

Avec ses 600 places de formation dans 40 professions, réparties sur 85 emplacements dans toutes les régions linguistiques de la Suisse, le DDPS offre plus de la moitié de toutes les places d'apprentissages à disposition au sein de l'administration fédérale. La plupart des jeunes accomplissent leur apprentissage dans les domaines suivants : mécatronique et mécanique automobile, polymécanique, cuisine, logistique, administration et entretien d'exploitation.

Plus d'informations sur la formation professionnelle initiale au sein du DDPS sont disponibles sur le site Internet du DDPS. Les places d'apprentissage à repourvoir sont publiées chaque année sur le portail emploi de la Confédération.
